

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 25 NOVEMBRE 2020

L'Assemblée générale ordinaire du RAPH 68 s'est tenue en visioconférence de 14h30 à 16h30

Etaient présents par connexion :

MM. Evelyne LAMON, Présidente du RAPH 68, Alister ;
Marie-Dominique BAILLY, Vice-présidente du RAPH 68, Air Association ;
Krisly RIMBON, Secrétaire du RAPH 68, AFM Téléthon ;
Samia JEANNELLE, Trésorière du RAPH 68, GIP CICAT 68 ;
Dr Estelle BIEGLÉ, Service MPR des HCC de Colmar ;
Dr Anne PASSADORI, CRM - ARFP ;
Dr Jean SENGLER, Président fondateur du RAPH 68 et membre de droit ;
Emmanuel de BOISSIEU, Institution Les Tournesols ;
François GILLET, Associations Sinclair ;
Nora HOTTINGER, Fondation Le Phare ;
Claude LEHR, Association Marie Pire ;
Katheline MADEC, APAMAD ;
Christian MEISTERMANN, APF France handicap ;
Paloma MORENO-ELGARD, AFM-Téléthon ;
Suzanne WEISS, adhérente personnelle.

Membre excusé :

Michel HECKLY, France AVC 68, assesseur du RAPH 68, donne pouvoir au Dr Jean SENGLER ;
Dr Marie-Madeleine THEOBALD-LECLERCQ, Pôle MPR-Rhumatologie-Douleur du GHRMSA, donne pouvoir à Evelyne LAMON.

Evelyne LAMON ouvre la séance de l'AGO en soumettant au vote des adhérents :

1. **Présentation du PV de l'AGO du 19 juin 2019** qui s'était tenue dans les locaux des Associations SINCLAIR. Ce PV a été envoyé par courriel aux adhérents le 10/11/20.

Approbation du PV à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. **Présentation des rapports de l'exercice 2019 par Evelyne LAMON**

2.1 Rapport moral :

Pour les nouveaux membres du réseau, il est rappelé que celui-ci a été créé dans les années 90 par les deux médecins chefs des services MPR de l'Hôpital Emile MULLER, le Dr Jean SENGLER, et du Centre de Réadaptation de Mulhouse, le Dr Daniel JACOB-CHIA. Evelyne LAMON rend hommage à ce dernier qui a été emporté par la Covid 19 au printemps dernier.

L'objectif de ce réseau, resté informel jusqu'en 2005, est de créer des synergies entre les acteurs locaux des secteurs du sanitaire, du médico-social et de l'associatif.

En 2005, concomitamment à l'arrivée des MDPH, le réseau s'est constitué en association de droit local, afin de pouvoir représenter ses membres et participer aux différentes commissions de la MDPH 68 : CDAPH, COMEX...

Cette présence dans les instances permet à l'ensemble de ses adhérents d'avoir accès aux décisions prises sur le territoire et de pouvoir s'y exprimer si besoin.

Cette participation est une partie importante des activités du réseau et de la transmission d'informations et elle apporte une reconnaissance du collectif par les instances. Les rencontres des différents adhérents permettent d'échanger et informer sur les actualités du secteur du handicap, qu'elles soient générales et transversales ou qu'elles concerne le territoire notamment celles des structures adhérentes.

La présidente note un regain de dynamisme en 2019 et souligne l'objectif de développer les adhésions.

2.2 Rapport d'activité

Pour mémoire : en raison de son indisponibilité, le Dr Anne PASSADORI, n'a pas souhaité garder la présidence du RAPH en 2019. Traditionnellement, la présidence du réseau a toujours été occupée par un médecin spécialisé en MPR ; aucun des médecins du CA ne se proposant pour prendre la relève, Evelyne LAMON propose sa candidature qui sera validée par un accord tacite des adhérents le 15 janvier 2019.

Le réseau est représenté dans les différentes commissions du Département et de la MDPH :

- **Les pré commissions de la MDPH**, qui ont la mission d'étudier et de répondre aux demandes individuelles pour obtenir une compensation de handicap, se réunissent au moins quatre fois par mois (mardis et jeudis) dans les MDPH de Colmar et Mulhouse ; **la CDAPH** (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) se réunit 11 fois par an à l'Hôtel du Département (de principe le dernier jeudi de chaque mois). Ont participé à ces réunions par roulement : Drs PASSADORI (titulaire) et THEOBALD-LECLERCQ, Mmes BAILLY et LAMON (suppléante).
- **La COMEX** (commission exécutive de la MDPH), instance délibérante qui se réunit 2 à 3 fois par an : Evelyne LAMON (titulaire) Dr Jean SENGLER (suppléant).
- **CDCA** (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) est une instance consultative au service des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des proches aidants : M. Christian MEISTERMANN est vice -président représentant le secteur associatif de l'entité handicap (enfants et adultes).

Le RAPH 68 s'est réuni en 2019 pour :

- Trois CA les 06/02, 19/04, 18/09
- Une AGO le 19/06
- Une assemblée plénière le 04/12 à l'Hôtel du Département

Ces réunions ont permis de partager les enjeux transversaux sur le handicap, l'actualité de chaque membre et d'identifier les points à défendre dans les différentes instances du Département où siège le RAPH.

Pour exemple en 2019 ont été abordées, entre autres, le projet d'améliorer la communication du RAPH 68 en créant un flyer faisant la promotion du réseau ; la douloureuse histoire de Monsieur Vincent LAMBERT, la protection de la plus grande vulnérabilité et les craintes consécutives aux conditions de son décès (notamment l'avenir des unités dédiées aux personnes en état végétatif chronique) ; enfin la nécessité légale de faire évoluer les systèmes informatiques du médico-social vers une plus grande sécurisation des hébergements des données de santé et des messageries sécurisées. Des projets de rencontres et d'études sur ces sujets ont été prévus pour 2020.

La réunion plénière tenue dans l'amphithéâtre Lot et Garonne mis à disposition par le Département concernait deux conférences :

- Présentation du **Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2028** de l'ARS du Grand Est (révision de juin 2019) par Monsieur Pierre LESPINASSE, Délégué territorial du Haut-Rhin.
- Présentation du **Schéma Départemental pour l'Autonomie du Haut-Rhin** par Monsieur Christian FISCHER, Directeur de l'Autonomie au Conseil Départemental.

Approbation du rapport moral et du rapport d'activité à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Présentation du rapport financier par Samia JEANNELLE :

| COMPTE DE RESULTAT 2019 RAPH 68 | | | |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| CHARGES | | PRODUITS | |
| Missions, réceptions | 205,09 € | Cotisations | 820,00 € |
| Excédent | 614,91 € | | |
| Total | 820,00 € | Total | 820,00 € |
| BILAN 2019 RAPH68 | | | |
| ACTIF | | PASSIF | |
| Disponibilités | 7364,41 | Réserves | 6749,5 |
| | | Résultat | 614,91 |
| Total | 7364,41 | Total | 7364,41 |

Approbation du Rapport financier à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Perspectives 2020

Précisions de Christian MEISTERMANN pour l'avenir du CDCA dans la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) : mise en place d'un CDCA Alsace (68 & 67), avec maintien des personnes élues et des participants dans les différents collèges. La fusion se fera en douceur, avec proposition de travailler ensemble sur les différentes thématiques identifiées dans chaque CDCA. Volonté de maintenir une pluralité dans les deux collèges (PA & PH), avec notamment la participation des petites associations (suppléants) avec proposition que titulaires et suppléants puissent participer aux séances de travail. Les deux vice-présidences pour le 68 et le 67 seraient maintenues.

La création de la CEA à partir du 1^{er} janvier 2021 devrait se faire en préservant la proximité des instances avec les citoyens et sans trop d'impact sur les salariés pour les instances qui devront fusionner.

4.1 Eléments de communication : nouveau logo, nouveau flyer

Le CA du RAPH 68 mise sur une communication plus dynamique avec logo et un flyer favorisant la promotion du réseau. Le flyer a été travaillé en 2019 par les administrateurs et l'infographie a été faite par l'Agence Pagination de RIXHEIM. Le recto repose les fondements du réseau ; le verso réunit tous les logos des adhérents du RAPH 68.

Présentation de la maquette pour validation :



L'invitation est faite aux adhérents d'envoyer leur logo pour qu'ils puissent figurer sur ce flyer.

Echanges :

- Marie-Dominique BAILLY constate que le logo d'Air Association est absent : le nouveau logo sera intégré sans délai ; rappelons que cet adhérent est membre fondateur du RAPH ;
- Emmanuel DE BOISSIEU s'engage à envoyer le logo des Tournesols sans tarder.

Le flyer est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ce flyer sera imprimé et diffusé aux membres du réseau.

Un devis comparatif sera effectué entre l'imprimerie d'un membre adhérent ou le prestataire ayant maqueté le flyer.

Le CA du mois de mars 2020 validera le devis, pour s'assurer que tous les membres du RAPH aient le bon logo.

Une maquette sera envoyée aux membres avant impression.

4.2 Echanges des adhérents sur la pandémie Covid-19 et ses conséquences dans leurs structures :

- **Association Marie Pire** : constat de 5 décès au sein de l'association lors de la première vague.
- **Institution Les Tournesols** : 50% d'absentéisme du personnel, pas de décès dans le personnel ; les personnes en situation de handicap (PSH) ont été relativement peu touchées avec néanmoins une personne décédée.

- **Associations Marguerite Sinclair** : la 2^{ème} vague a été plus compliquée avec plus de cas positifs (dont asymptomatiques), mais pas de décès.
- **APF France handicap** : beaucoup d'implication pour les résidents par les salariés des établissements, grande solidarité. L'ESAT d'ILLKIRCH a fabriqué des masques ++ et notamment des masques inclusifs (transparents) – 1 millions de masques produits. Christian MEISTERMANN propose de faire suivre des informations plus précises sur cette production.
- **Institut Le Phare** : les salariés étaient en télétravail, sauf ceux qui sont intervenus dans le cadre de la solidarité nationale. A noter une innovation : le grand développement des communications en visio avec les personnes (même avec handicap visuel & auditif) ; pour la 1^{ère} vague : pas de cas COVID ; pour la 2^{ème} vague : quelques cas COVID (notamment professionnels au sein des écoles).
- **AFM-Téléthon** : des appels ont été organisés vers toutes les personnes suivies afin de savoir comment elles vivaient la situation et préventivement pour vérifier qu'elles avaient bien compris les gestes barrière ; les « Tutos kinés » ont été réalisés par les médecins de la filière NMN ; des masques donnés par l'ARS ont été distribués aux personnes les plus fragiles ; à noter également une grande solidarité et implication des salariés et bénévoles.
- **Centre de Réadaptation de Mulhouse** : à retenir une belle solidarité de tous ! la COVID a exacerbé les difficultés antérieures de manque de personnel, les équipes ont dû être reconstituées avec de jeunes professionnels, constituant un nouveau défi ; la formation de nouvelles équipes génère une indisponibilité qui ne permet plus actuellement de siéger à la MDPH, ce qui interroge la perspective 2021 pour le RAPH.
- **GIP CICAT 68** : les interventions ont continué comme elles ont pu pendant la 1^{ère} vague ; dans la 2^{ème} vague il y a eu plus d'activité, dans la mesure où les personnes sont consentantes et que les conditions de sécurité sont respectées.
- **APAMAD** : la 1^{ère} vague fut une période très complexe notamment avec la fermeture des écoles et le manque de matériel adapté ; les salariées sur le terrain ont développé une solidarité entre elles avec moins d'inquiétude pour la 2^{ème} vague ; quelques cas asymptomatiques de COVID dans le personnel ; le télétravail est une source d'innovation (les formations à distance évitent les déplacements ! l'expérience est à poursuivre ?).
- **Handicap Services Alister** : les personnes ont bénéficié d'un lien social par téléphone ou en visite à domicile avec une veille sanitaire ; innovation : redéploiement des personnels d'accueil pour renforcer l'accompagnement et le lien social à domicile ; les AVS volontaires ont été mis à disposition du GHRMSA. Aucun cas Covid parmi les habitants des logements inclusifs. Aucune hospitalisation liée à la pandémie dans les personnes suivies (≈300) et les salariés.
- **GHRMSA** : en raison de l'absence du Dr THEOBALD-LECLERCQ, cette synthèse a été préparée par le Dr SENGLER qui était au front de la 1^{ère} vague ainsi le 2 mars voit la 1^{ère} admission en réanimation ⇒ le 6 mars, 1 600 appels au Centre 15 ⇒ le 2 avril, 490 lits Covid occupés et passage de 35 à 80 lits de réanimation (dont 24 de l'hôpital des armées) ; en 3 mois : 2000 admissions de patients Covid dont 300 en réanimation, 150 transferts vers d'autres hôpitaux (France ou étranger) et 600 patients sont malheureusement décédés ; toutes les activités « non urgentes » ont été déprogrammées sur cette période. Si les équipes ont fait face c'est grâce à une vaste solidarité locale, régionale et nationale ; et si nous avons été solidaires c'est parce que nous étions au cœur de nos métiers : soigner et sauver des vies.

4.3 Hébergement des données de santé dans le médico-social et messagerie sécurisée.

Suite à une réflexion sur le « Schéma Directeur du Système d'Information » de Handicap Services Alister, Evelyne LAMON a sensibilisé les adhérents du RAPH sur les obligations légales et les risques graves encourus par les acteurs médico-sociaux si les données de santé ne sont pas hébergées par un fournisseur agréé (L.1111-8 Code de la santé publique et Loi n°2016-41 du 26/01/2016).

Après enquête faite en 2019 auprès de responsables associatifs et des instances, il s'avère que ces enjeux ne sont pas ou peu connus ce qui entre directement dans la mission du RAPH 68.

La plénière programmée le 19 juin 2020 avec un consultant spécialisé pour informer sur les potentialités des HDS, messageries sécurisées et/ou dossiers uniques des usagers a été reportée en raison de la pandémie.

Entre temps cette problématique a évolué : l'opérateur PULSY est dès à présent financé par l'ARS du Grand Est pour proposer une messagerie sécurisée ; quid d'un hébergement HDS à l'avenir ?

La proposition d'organiser un CA le 17 mars 2021 matin suivi d'une plénière sur ce sujet l'après-midi avec l'éventuelle participation de PULSY est validé par les membres présents. Proposition de cette rencontre à l'Institution Les Tournesols est retenue.

5. Renouvellement des membres du CA et proposition de nouvelles candidatures

En raison d'une confusion des sièges à renouveler au Conseil d'administration, le Bureau a décidé d'organiser un tirage au sort qui a été préparé par Krisly RIMBON, Secrétaire du RAPH ; celui-ci a été effectué en visio, 4 associations sont tirées au sort :

- APAMAD, représentée par Katheline MADEC qui se représente : est réélue à l'unanimité des membres présents ou représentés ;
- CRM représenté par Dr Anne PASSADORI qui se représente, mais souhaite arrêter son mandat à la MDPH : est réélu à l'unanimité des membres présents ou représentés ;
- Institut LES TOURNESOLS représenté par Emmanuel de BOISSIEU se présente comme nouveau candidat : est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés ;
- CDRS, représenté par le Dr Stéphane CARNEIN, absent... un nouveau tirage est effectué :
- GIP-CICAT 68, représenté par Samia JEANNELLE qui se représente : est réélu à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le RAPH 68 devra informer la CDAPH du remplacement du Dr PASSADORI par sa suppléante : Evelyne LAMON.

6. Conclusion et perspectives pour 2021

2020 restera une année particulière en raison de la situation sanitaire qui a engendré une stupeur générale. Comme la majorité des associations, la dynamique du réseau en train de se reconstruire a été freinée.

Nous ne savons pas ce que 2021 sera, mais ce réseau doit rester un outil collectif de réflexion, de partenariat et d'avancement au service des personnes les plus vulnérables en raison de leurs handicaps. Le RAPH 68 peut et devrait être révélateur des forces du territoire dans la nouvelle dynamique de la CEA, mais encore faut-il que ses adhérents s'impliquent pour le faire vivre.

La prochaine réunion programmée est un CA le 17 mars 2021 matin avec une réunion plénière l'après-midi sur les avancements des systèmes d'information RGPD, hébergement des données de santé, messagerie sécurisée. Cette rencontre est programmée à L'Institution des Tournesols (Sainte-Marie-aux-Mines) en présentiel pour ceux qui le peuvent et en visioconférence pour les moins disponibles.

Evelyne LAMON, Présidente

Krisly RIMBON, Secrétaire



ANNEXE :

Voici une information transmise par Christian MEISTERMANN concernant les masques inclusifs® produits par APF France handicap dont il a fait état dans le point 4.2 du présent PV.

[Engagée dans la production de masques](#) et de visières depuis le début de la crise sanitaire, APF France handicap, à travers son réseau d'entreprises adaptées APF Entreprises, s'est lancée début juillet dans la fabrication de masques inclusifs® made in France, fiables et réutilisables :

Masques inclusifs : késako ?



Face à la crise du Covid 19, APF France handicap s'est très vite mobilisée avec son réseau d'entreprises adaptées pour fabriquer des masques homologués et des visières pour se protéger du virus. Aujourd'hui, en confectionnant des **masques inclusifs®**. Munis d'une fenêtre transparente, ces masques — pensés par la start-up Toulousaine Asa Initia et fabriqués par les salariés·e·s d'APF Entreprises — ont pour but de **faciliter la communication** des personnes qui s'appuient sur la lecture labiale. Particulièrement utiles pour les **personnes sourdes ou malentendantes**, ces masques peuvent être portés par toutes et tous !



Les masques inclusifs® sont **fabriqués en France**, dans les ateliers de couture d'APF Entreprises employant 80 % de personnes en situation de handicap. Ils sont, à ce jour, les seuls masques à fenêtre testés et approuvés par la Direction Générale de l'Armement (DGA) et assurent une efficacité de filtration de 98 % des particules émises d'une taille supérieure ou égale à 3 microns.

En plus d'être fiables et confortables, ces masques sont **réutilisables** et peuvent supporter jusqu'à 20 lavages à 60 degrés sans perdre en efficacité. Économiques, ils sont amenés à être utilisés par de nouveaux profils d'utilisatrices et utilisateurs comme le confirme Serge Widawski, Directeur d'APF Entreprises : *"La plupart de nos entreprises ont déjà produit des masques pour le secteur médical au début du confinement. Nous sommes fiers de ce savoir-faire qui est d'ailleurs reconnu par Sophie Cluzel, Secrétaire d'État chargée des Personnes Handicapées, qui souhaite **généraliser le masque transparent à toutes et tous**".*

Vous souhaitez en savoir plus sur les masques inclusifs® et passer commande ? Rendez-vous sur le site d'APF Entreprises.